

Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier et à l'instance dédiée à la Santé, la Sécurité et aux Conditions de Travail (FS-SSCT)

Bilan du mandat 2022-2026 des élu·es CGT au CSA et à la FS-SSCT de Toulouse INP

Tout au long du mandat que vous nous avez confié, nous avons été l'organisation syndicale motrice du CSA et de la FS-SSCT. Nous avons œuvré pour le respect de nos droits, de notre santé et de nos conditions de travail. Notre participation active est passée notamment par de nombreuses visites de la FS-SSCT dans les services en souffrance, qui ont donné lieu à des préconisations à destination des chef·fes de service et à un suivi régulier en FS-SSCT. Les deux référent·es Violences, Discriminations, Harcèlements et Agissements Sexistes de la FS-SSCT sont des mandaté·es CGT, et ont également été nommé·es Chargé·es de Mission Egalité Femmes-Hommes de Toulouse INP par la présidente. Elle et il ont co-piloté avec l'administration l'élaboration de la nouvelle plateforme de signalement SAFE et rédigé le plan égalité Femmes/Hommes. Nous avons également pesé pour : l'attribution de l'IFSE aux contractuels, l'augmentation de celle-ci pour tous les personnels- BIATSS (+41€ bruts/mois), la suppression de la part variable du CIA et un rattachement des primes aux fonctions des personnels et non à un supposé « mérite » difficilement mesurable.

Au début de notre mandat, nous avons défendu les personnels face à une présidence au management toxique, en participant à l'organisation de la contestation du projet « Centrale », en nous faisant le relais des personnels dans les instances et en obtenant de haute lutte une expertise pour risque grave, qui a démontré la gravité de la situation. Nous continuerons à œuvrer pour le respect des revendications, de la santé et de la dignité des personnels face à toutes les versions de ce projet qui bafoue la démocratie et l'autonomie des universités.

Notre action consiste également à interpeller la gouvernance sur les sujets d'actualité qui menacent les conditions de travail et amènent des risques socio-organisationnels forts, comme c'est le cas pour l'intelligence artificielle générative par exemple.

Au CSA

Comité Social d'Administration

TOULOUSE INP

Liste CGT FERC Sup

Tou·tes les agent·es sont électeurs et électrices : Personnels BIATSS, enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, enseignant·es, chercheur·es - titulaires et contractuel·les

Je vote CGT

La CGT FERC Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes et dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice (revalorisation immédiate de +20 %), indexation sur le coût de la vie, pour qu'aucun traitement ne soit en dessous du SMIC.
- Embauche massive de fonctionnaires pour compenser le sous-effectif chronique dans les services.
- Université ouverte et gratuite pour tous les étudiant·es, sans sélection.
- Arrêt de la privatisation rampante de l'Enseignement supérieur, arrêt de la sous-traitance
- Arrêt des restructurations brutales et destructrices.
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois.
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle (salaires et carrières) entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
- Suppression de toute forme de rémunération au « mérite ».
- Pour les enseignant·es : un service d'enseignement de 125 h TD / an (EC) ou 250 h TD / an (PRAG / PRCE).
- Que les avis du CSA et de la FS-SSCT soient contraignants pour l'employeur.
- Retour à des CHSCT de plein exercice.

Au niveau de Toulouse INP, nous défendons :

- L'adaptation des missions de l'ensemble des agents aux forces en présence pour éviter le surmenage lié au sous-effectif chronique
- Une politique des emplois orientée vers la titularisation des personnels contractuels
- Des conditions de travail dignes et des locaux adaptés notamment au dérèglement climatique
- Un engagement de notre établissement dans une transition écologique réelle et concrète
- Un établissement Toulouse INP fort et uni : pour le respect de la volonté majoritaire des personnels et contre le démantèlement de notre établissement
- Le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, à travers une organisation du travail adaptée et en évaluant les risques auxquels les personnels pourraient être soumis AVANT toute restructuration de notre établissement ou modifications de nos conditions de travail
- L'absence d'augmentation des frais d'inscription, et des frais d'inscription identiques pour tou·tes (pas de discrimination envers les étrangers)

Pour défendre nos droits et le service public, votez, faites voter pour la CGT !

Des élu·es CGT FERC Sup pour l'amélioration du Service public et la défense inconditionnelle du statut général des fonctionnaires

1. FREULON Alexandre
2. LIOT PETIT Olivier
3. ELISSALDE Laurence
4. MAURIN Raphaël
5. VIDAL Gilles
6. DELEFORGE Dominique
7. TENDERO Claire
8. THIEBAUD Sara
9. HUEZ Julitte
10. TAURINES Christian
11. RIBOUL David
12. LEBRETON Corinne
13. ALBAGNAC Julie
14. DURU Paul
15. FAURE-BRAC Marius
16. KANDIL Narjes

Les prérogatives des CSA et des FS-SSCT sont trop souvent méconnues. C'est important d'avoir des élu·es CGT au CSA et à la FS-SSCT, pour intervenir sur nos conditions de travail et sur les questions qui relèvent du périmètre de ces instances :

- L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail…).
- Les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois.
- Le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions).
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.
- La lutte contre toutes les discriminations.
- La prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.